

Rapport de la mission bien être et santé des jeunes - Plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes - Novembre 2016

01/11/2016

S'appuyant sur les travaux et préconisations de la Mission « Bien-être et santé des jeunes », le Président de la République a présenté un plan d'action. Il affirme que les maisons des adolescents sont les véritables « piliers du dispositif », permettant d'animer et coordonner les acteurs de l'adolescence d'un territoire et à organiser les sensibilisations et partages d'expertises.

Le même plan d'action annonce par ailleurs une « discipline renforcée sur tout le territoire » concernant la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, chaque région devant « dotée de ressources solides en psychiatrie infanto-juvénile » afin de réduire les délais d'attente dans les structures, les files actives des mineurs suivis et les disparités territoriales d'offre de soins.

A cet égard, le Sénat a créé une mission commune d'information sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France qui devrait rendre ses travaux avant l'automne 2017.